

Gestion des absences Démarche à suivre

- **Absence prévue** : la famille informe l'établissement via école directe dans l'onglet vie scolaire de l'enfant dans « absence exceptionnelle ». 🙋 Attention si le créneau horaire que vous venez de rentrer à déjà commencé, la demande ne sera pas validé.
- **Absence imprévue** : la famille informe l'établissement le plus tôt possible par téléphone au 05.65.73.30.40 ou directement sur école directe dans l'onglet vie scolaire « demandes exceptionnelles » - ou bien sur la messagerie école directe en sélectionnant « Absences Retards » et le niveau correspondant.
Toute absence doit être justifiée le plus rapidement possible. Vous pouvez justifier une absence dans l'onglet vie scolaire d'école directe en cliquant sur la bulle « à justifier » de l'absence concernée.
- **Dès son retour**, l'élève passe à la vie scolaire signaler sa présence et/ou remettre un justificatif
- Il doit mettre tous ses cours à jour dans la semaine.
- Les absences injustifiées et/ou répétée peuvent donner lieu à un rattrapage en retenue.
- Pour toute demande particulière, vous pouvez envoyer un message école directe à la vie scolaire correspondante.

Gestion des retards

Aucun retard en cours n'est toléré

Un élève en retard devra se présenter à la vie scolaire avant de rentrer en cours. Au-delà de 15 min, l'élève sera retenu en étude. Des retards trop fréquents en début de journée, après les récréations et/ou entre deux cours pourront entraîner des sanctions.

Tout retard devra également être justifié par les parents via l'onglet « vie scolaire » d'école directe.

Autorisation de sortie – étude du soir

Une feuille d'autorisation de sortie est distribuée en début d'année aux élèves, permettant de définir les heures de sortie, d'études durant l'année scolaire.

Vous pouvez gérer les autorisations de sortie dans l'onglet vie scolaire en cliquant sur « autorisations annuelles »

Pour rappel : seuls, les élèves de 3^{ème} sont autorisés à sortir à partir de 15h30 si les cours sont terminés. Pour toutes les autres classes la sortie est à 16h30.

Pour les Horaires Aménagé, si l'activité est annulée, les élèves doivent impérativement rester dans l'établissement jusqu'à l'heure de sortie habituelle.

Le Self

Tous les élèves reçoivent en début d'année une carte de self à garder précieusement. A chaque passage au self, il faudra badger sa carte pour pouvoir prendre son plateau. Tout élève n'ayant pas sa carte passera en dernier.

Pour les externes : il faut créditer la carte de self. A l'accueil, par chèque, espèces ou CB, vous pouvez venir régler la somme que vous souhaitez. La carte de self fonctionne comme une carte de crédit et doit être crédité en amont.

Les élèves peuvent manger au self le mercredi midi. Il y a ce jour un tarif préférentiel pour que les élèves de L'association sportive puissent manger.

Si votre enfant a perdu sa carte de self, un règlement de 5€ vous sera demandé pour la réimpression de la carte.